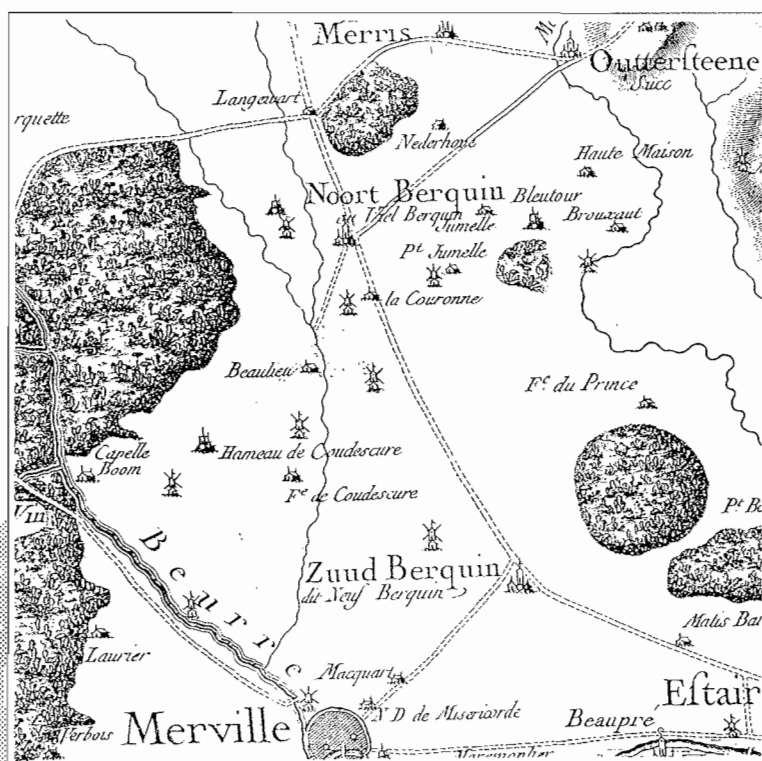


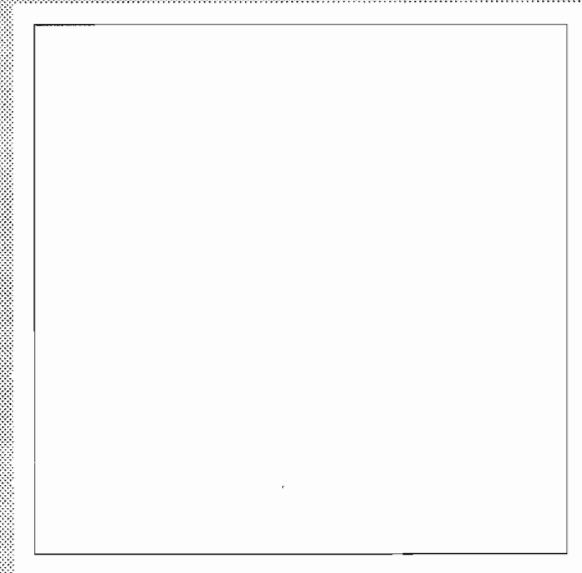
# COMMUNE DE VIEUX-BERQUIN

## Canton de Bailleul sud-ouest



**Programme d'étude**  
**Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie**  
Septembre 1995

# SOMMAIRE



|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| <b>Processus d'une démarche</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Territoire communal</b>        | <b>4</b>  |
| <b>Présentation</b>               | <b>5</b>  |
| <b>Hameau de Sec Bois</b>         | <b>6</b>  |
| La place                          | 6         |
| Les équipements                   | 7         |
| - église                          |           |
| - école                           |           |
| - salle des fêtes                 |           |
| Carrefour Saint Elai              | 9         |
| Le cimetière                      | 10        |
| <b>Hameau de Caudescure</b>       | <b>11</b> |
| Cahier de recommandations         | 12        |
| Carrefour D69/Rue de Cappel Bossu | 12        |
| Le cimetière                      | 13        |
| La forêt de Nieppe                | 13        |
| <b>Vieux-Berquin Village</b>      | <b>15</b> |
| Appartenance                      | 15        |
| Vie communale - Flux routier      | 16        |
| Les entrées                       | 17        |
| Le C.D. 947                       | 18        |
| Le centre                         | 18        |
| <b>Sensibilisation</b>            | <b>19</b> |
| <b>Annexes</b>                    | <b>21</b> |
| <b>Bibliographie</b>              | <b>23</b> |

---

# Processus d'une démarche

## Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

---

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

### 1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale :** fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

### **3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).**

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

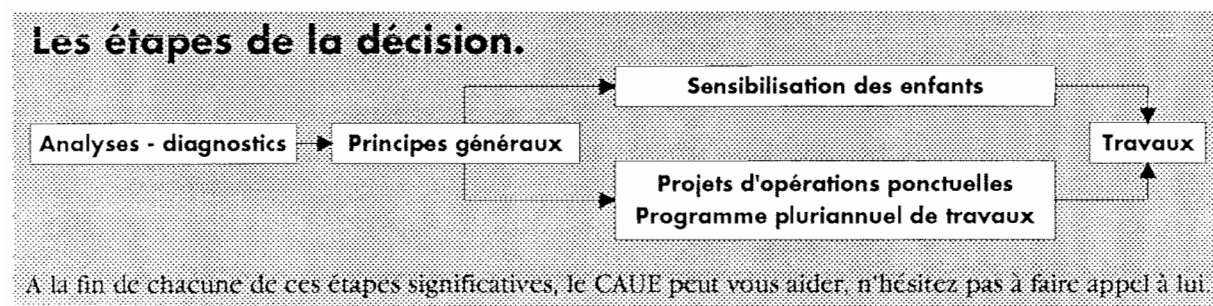
#### **Remarques :**

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

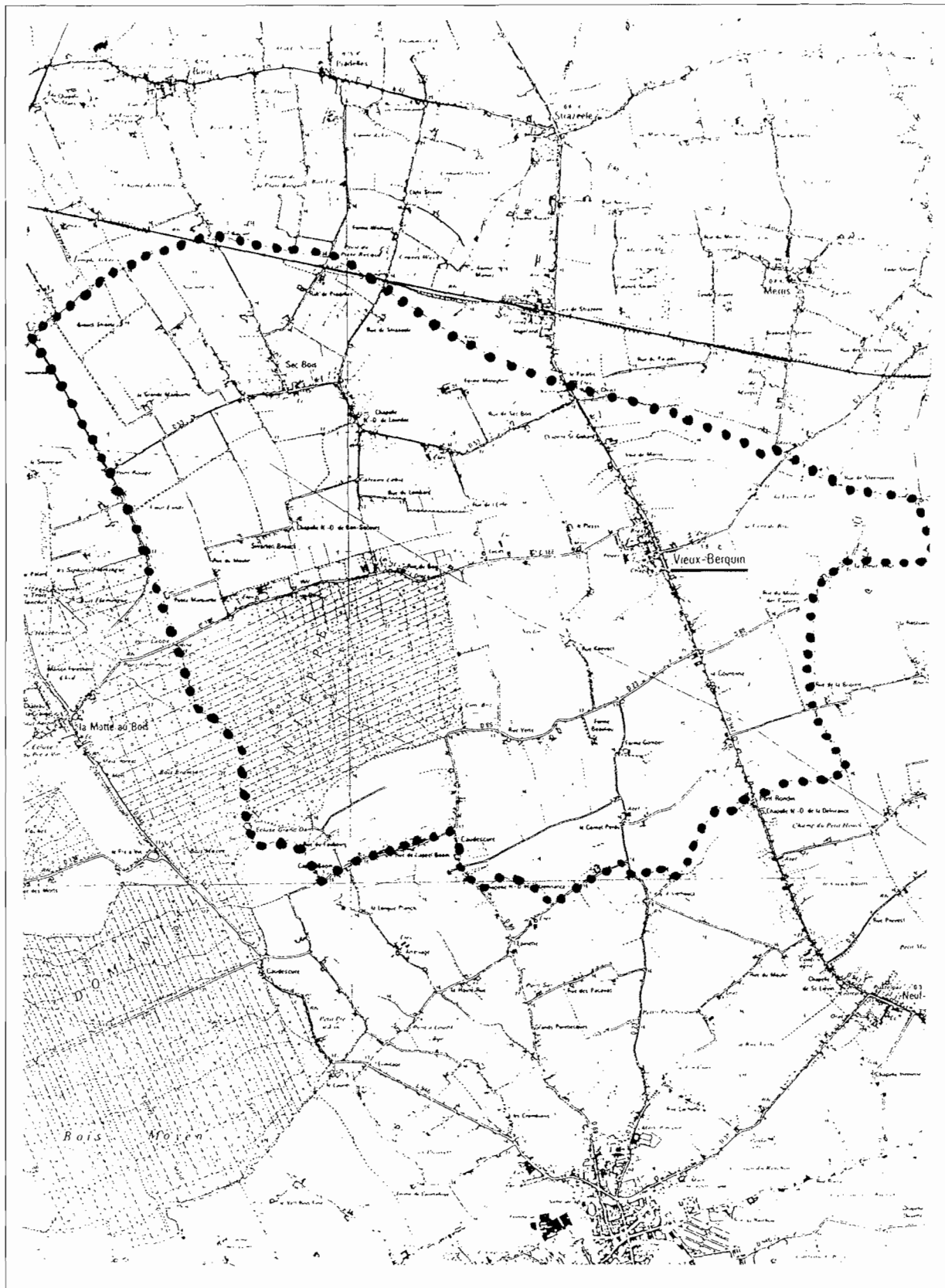
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



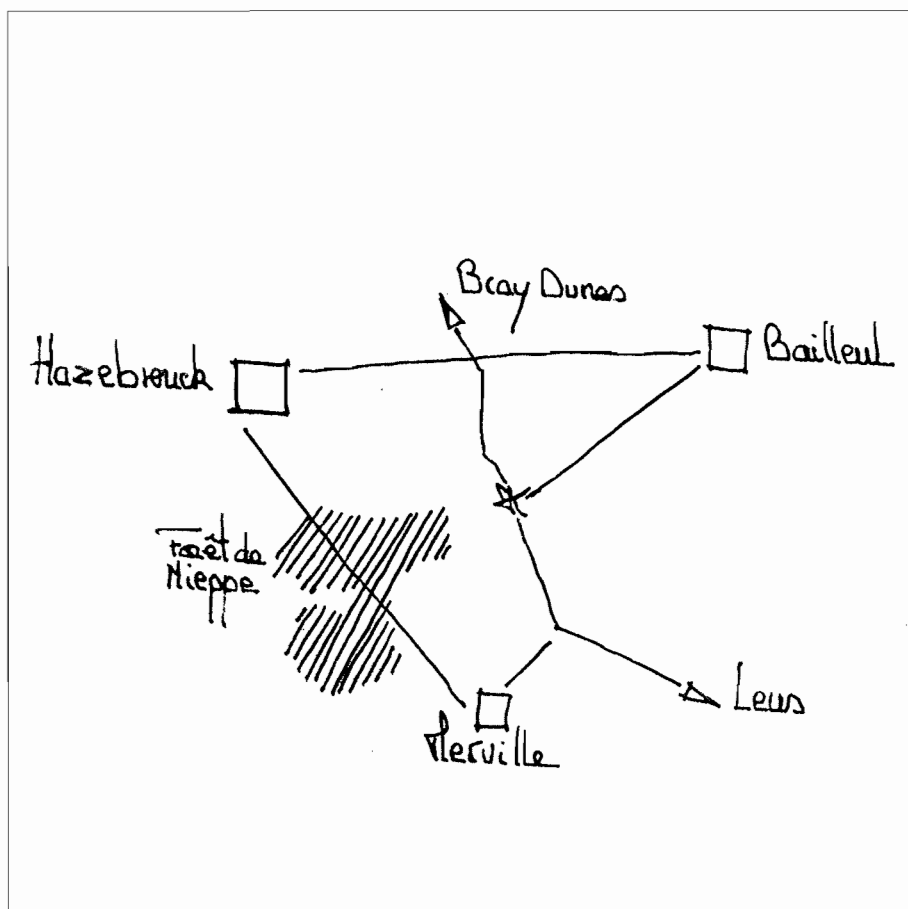
# Territoire communal



## Présentation

Vieux-Berquin est un gros village de 2102 habitants qui s'est développé le long de la D. 947 (trans-flandrienne) axe Lens/Bray-Dunes, menant à la mer.

Faisant parti de l'entité paysagère de la plaine de la Lys, la forêt de Nieppe à l'Ouest, sépare les deux hameaux de la commune : Caudescure et Sec Bois.



Vieux Berquin, au centre d'un triangle de 3 villes  
Merville-Hazebrouck-Bailleul

---

# Hameau de Sec Bois

---

Au Nord-Ouest de la commune, Sec Bois le long de la D. 53 est un véritable petit village avec église, cimetière, école et salle des fêtes.

Regroupés pour la majorité, ces équipements constituent le centre du hameau aux abords à aménager.

## 1 - La place

Vaste espace rectangulaire sur fond de maisons individuelles, la place de "Sec Bois" fait face à la rue de Borre.

A la fois parking et lieu festif, c'est un espace polyvalent où sera pris en compte :

- l'intersection D.53/rue de Borre,
- l'accès aux maisons individuelles et garages,
- le mobilier urbain/cabine téléphonique, abribus, containers...),
- l'accueil de la ducasse une fois l'an.'



Sec Bois : La place

**Niveau d'intervention : esquisse**

## 2 - Les équipements : église/école/salle des fêtes

Equipements principaux du hameau, contigus et se faisant face, un aménagement homogène de leurs abords en relations avec la départementale et la place les mettra en avant, pour signaler et rendre attractif le centre de Sec Bois.

### L'église

Les abords de l'église, sont une juxtaposition d'espaces, au parvis laborieusement délimité par banc, vasques, clôtures, jardinières et arbustes.

Leur aménagement, redéfinira chaque lieu et leurs limites pour des espaces homogènes et lisibles sans confusion possible entre domaine public et privé.



Sec Bois : l'église

### L'école

Signalée à l'automobiliste par un panneau triangulaire clignotant, une bâtisse ordinaire abrite l'école.

Ce panneau, complété de garde corps, nous renseigne sur la nécessité de créer un espace d'attente plus ample qu'un simple trottoir ainsi que des stationnements minutes par une gestion sécuritaire des entrées et sorties de classe.

Ces créations seront également l'occasion de signaler l'école sur la départementale en relation avec le parvis de l'église lui faisant face.



Sec Bois l'école



## La salle des fêtes

Non visible depuis la départementale, son accès complètement minéralisé est une impasse aux limites murées et grillagées. Cette voie, semblable à toutes autres, devrait par son aménagement accompagner cet équipement, et l'annoncer depuis le C.D.

On réfléchira également aux possibilités de création d'un accès depuis l'église, et d'un lieu de stationnement lors de manifestations.



Sec Bois : entrée salle des fêtes

**Niveau d'intervention : esquisse**

### 3 - Le carrefour Saint Eloi

A l'intersection de la Départementale 53 et de la rue de Strazeele, le carrefour se signale à l'automobiliste grâce à sa chapelle et au café Saint Eloi.

La mise en valeur de ces deux éléments, s'accompagne de la requalification de chaque voie.



Sec Bois : rue de Strazeele/D. 53

Ce travail se fera en partenariat avec les gestionnaires des voies et participera à la mise en sécurité du carrefour.

**Niveau d'intervention : esquisse**

## 4 - Le cimetière

En dehors du hameau, le cimetière de Sec Bois par ses caractéristiques est à rapprocher des deux autres cimetières de la commune.

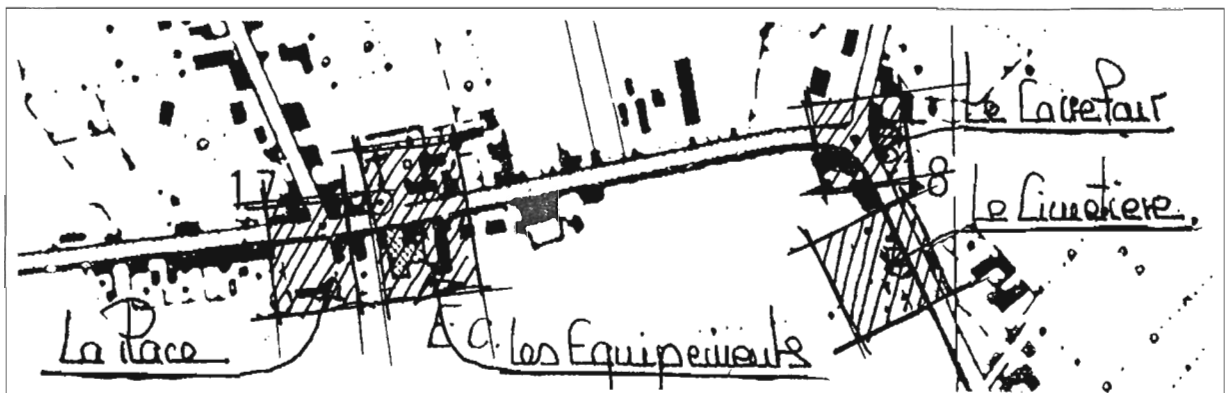
Toujours à l'extérieur de l'agglomération, au milieu des champs, ils sont entourés d'une fine haie bocagère, seule plantation les accompagnant.

L'entrée, mal signalée est accompagnée d'un délaissé, parking le long de la voie. La localisation de l'équipement, à l'entretien du hameau permet de l'associer au paysage d'entrée et de sortie de la partie agglomérée.

A ce titre, le périmètre d'investigation d'un projet englobera les franges du C.D., depuis le cimetière jusqu'à la place.



Sec Bois : le cimetière



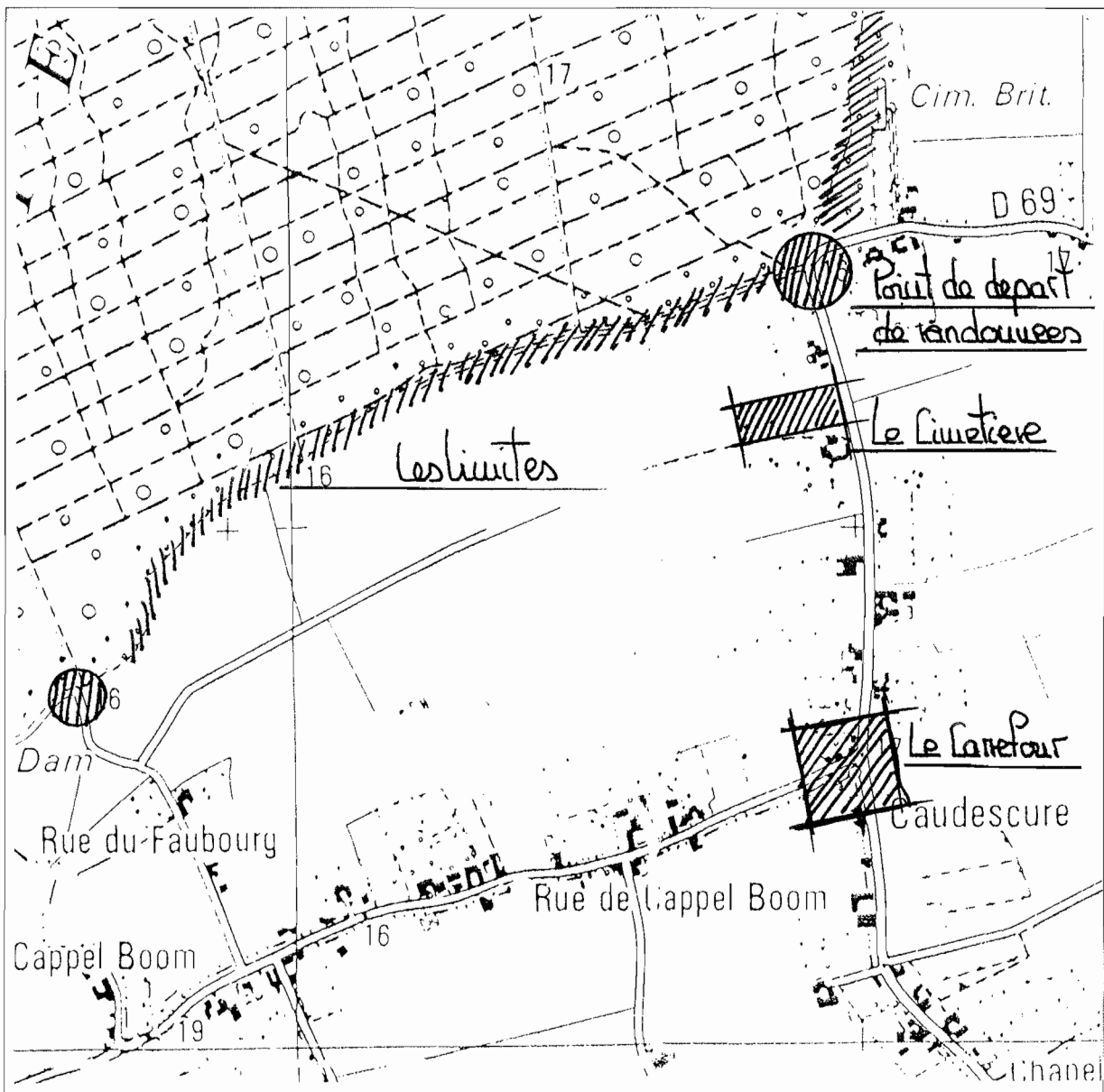
## Hameau de Caudescure

Le deuxième hameau du village s'étend pour partie sur le territoire de Merville.

L'urbanisation s'est faite principalement le long du C.D. 69 et de la rue de Cappel Boom..

Contrairement en hameau de Sec Bois, Caudescure n'a pas eu la chance de garder l'activité de l'école et de l'église.

Très présente dans le paysage, au Nord et à l'Ouest, la forêt de Nieppe peut être source d'activités (chemins de randonnée).



## 1 - Cahier de recommandations

La sensibilisation des habitants mettra l'accent sur le soin à apporter aux bâtiments et à leurs abords dans un contexte de tourisme vert (gîtes - relais - randonnées).



Bas-côtés

## 2 - Carrefour : D. 69/Rue de Cappel Boom

Bien que le bâti, au sens large et notamment l'église soit de bonne facture, la marée de bitume que rien n'arrête, crée une infinité d'espaces stériles et dévalorisants.

La réflexion souhaitée portera donc sur la superposition des attentes du paysage et des usages (habitants - randonneurs...)

Le point d'accueil de randonneurs, la présence du bar/tabac semblent être des points d'accroche intéressants.



Caudescure : l'église

### 3 - Le cimetière

La réflexion souhaitée concerne tant la mise en valeur et la gestion du lieu que sa participation à moyen et long terme au paysage (forêt - route - haumeau).



Caudescure : le cimetière

### 4 - La forêt de Nieppe

Traitement de ses limites (coupe franche, pas de progression, bois, fourré,... prairie).

Point de départ en direction des chemins de randonnées à l'Ouest (Morbecque-Haverskerque) :

- mise en place d'un mobilier "pédestre" : fléchage, panneaux d'orientation, poubelles...
- stationnement ?

Réflexion à étendre de l'autre côté du bois "Rue du Bois".



Caudescure : D.69 point de départ randonnée



Rue du Moulin/D. 188



## 1 - Appartenance

### Etre fier de s'y reconnaître

L'esprit de clocher, l'orgueil d'être de Vieux-Berquin signifient que la commune est différente des autres.

Sans vouloir revendiquer cette différence, il est bon de la cultiver avec douceur et persévérance.

Le maître d'oeuvre recensera par thèmes l'ensemble des particularités communales sur lesquelles pourront ultérieurement se fonder les principes d'aménagement.

### Le plaisir à vivre

Avant toute forme d'aménagement, il convient de garantir la pérennité de la vie villageoise et donc agir sur les lieux indispensables aux divers degrés de cette vie communautaire :

- devant chez soi,
- dans la rue, le lotissement,
- dans et près des équipements,
- dans le centre ou le hameau.

**Cette réflexion devra apporter des réponses non plus à l'échelle du lieu lui-même mais à celle de la commune.**

Dans le même esprit, c'est l'ensemble des outils communaux qui seront utilisés : acquisitions foncières, réfection de bâtiments, travaux et gestion de voirie, éclairage...

C'est également l'occasion de conjuguer de manière complémentaire des notions telles que le plaisir des yeux, le bien être et la sécurité...

Afin de s'assurer de la pertinence des propositions, l'analyse se fera à des moments contrastés de la vie communale (semaine - dimanche - jour - nuit - fête...).



## 2 - Vie communale/flux routier

Le centre est structuré en village rue. La vie y est fortement confrontée à une pratique routière de transit omniprésente, sans rapport avec l'échelle du village.

L'objectif à atteindre est de constituer des espaces proprement villageois en tenant compte du flux routier. Pour cela deux notions seront développées :

### **l'échange :**

- permettre aux usagers de la voie de participer à la vie communale,
- faciliter la traversé et le plaisir de passer,
- donner envie et permettre l'arrêt dans le centre et l'accès aux services.

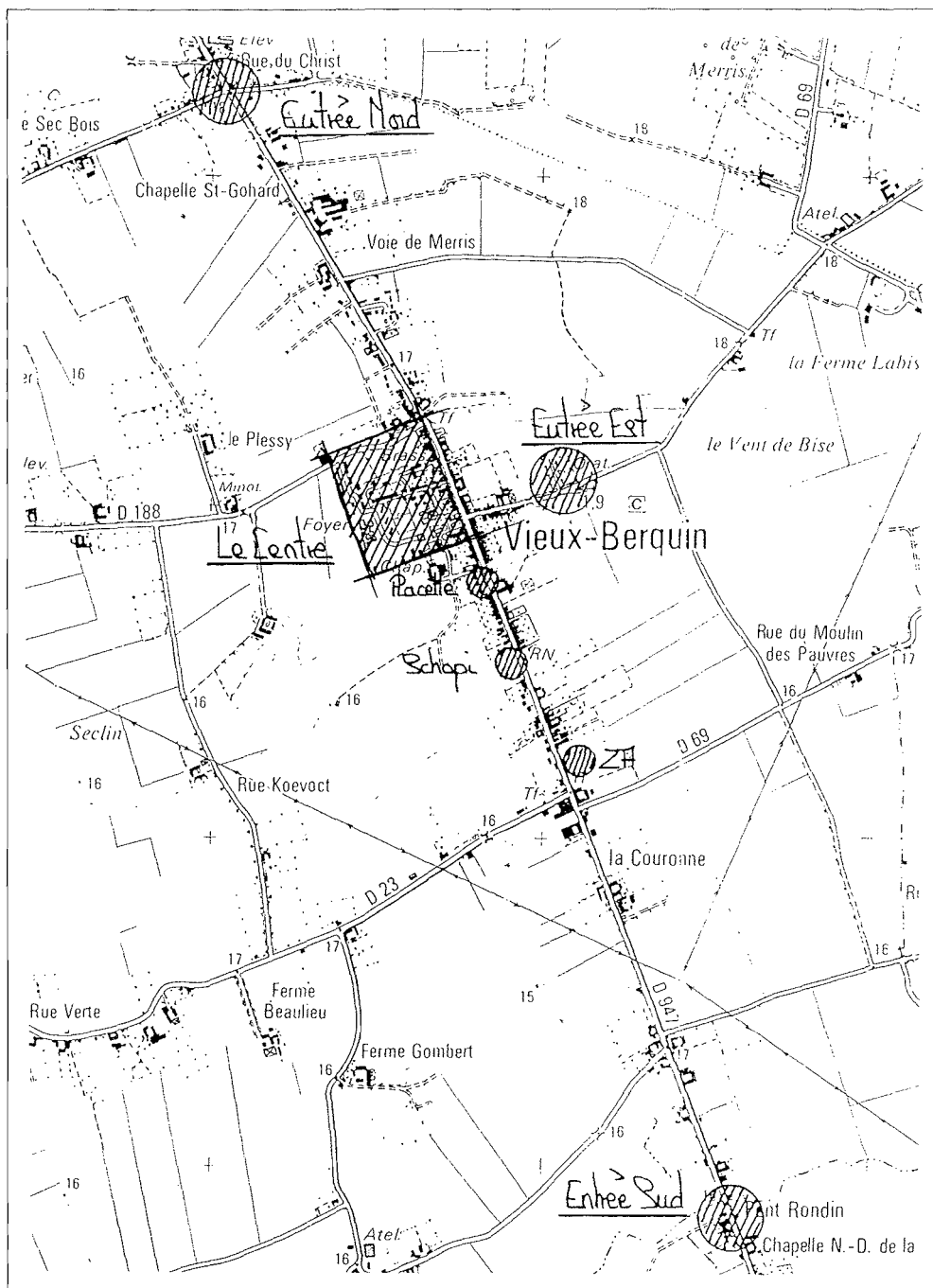
### **la tolérance :**

- permettre l'épanouissement de la vie communale par des aménagements sur l'axe ou par une réorganisation urbaine.



*en face de la*





### 3 - Les entrées

#### L'entrée Nord en venant de Strazeele

Intersection avec rue du Sec Bois et rue du Paradis

Réduction de la vitesse

Deux délaissées à aménager

- angle du C.D. et rue du Sec Bois (parking du restaurant/bar),
- le long de la départementale délimitée par une clôture béton.

#### L'entrée Sud en venant de Neuf Berquin

Au lieu dit Pont Rondin

Cf. l'aménagement de l'entrée Nord de Neuf Berquin (Empreinte décembre 91).

#### L'entrée Est en venant de Bailleul.

Aménagement du cimetière (cf. cimetière de Sec Bois).

Aménagement de la chapelle.

Présence peu efficace d'arbres "orthopédiques".

## 4 - Le C.D. 947

En cohérence avec les réflexions menées par les communes de Neuf-Berquin et d'Estaires, les élus de Vieux-Berquin souhaitent que cet axe participe pleinement à la vie du village.

Diverses séquences sont immédiatement perceptibles (entrées, zone artisanale, shopi, crédit agricole, la place, les carrefours....)

Leur mise en valeur permettra une meilleure compréhension du site (approche progressive du centre) et une pratique adéquate (vitesse réduite ).

Une réflexion "sécuritaire" sera menée parallèlement avec le gestionnaire de la voie.



## 5 - Le centre

Dans l'épaisseur Ouest du CD 947, le centre de la commune se développe par strates successives.

CD/Place/Eglise/Foot/Maison de retraite/Plaine agricole.....

Si l'urbanisation d'origine du centre est solidement campée autour de la place, l'implantation successive des autres équipements développe des espaces moins organisés.

Le dimensionnement très généreux de ces espaces est confortable dans le premier cas, destabilisant ailleurs.

En confortant les tracés actuels, le travail attendu portera sur la constitution de "pleins et de vides" propices à une pratique rationnelle et plaisante du village: identification et pratique des divers espaces, parvis, entrées de service, desserte, stationnement, promenade, arrêt, vues, ducasse.....

Des simulations de développement seront réalisées afin d'en définir les principes exploitables pour la gestion réglementaire des sols ( POS ).









---

## Sensibilisation

---

Le cadre de vie est l'affaire de tous. Il s'agit donc d'obtenir l'adhésion des habitants afin que l'effort consenti par l'équipe municipale et ses partenaires soit complété et amplifié par une bonne gestion des espaces extérieurs privés et l'entretien du bâti.

A quelques distances du centre, ces lieux sont peu fréquentés et parfois le théâtre de maladresses ou de négligences portant atteinte au plaisir de l'œil ou aux potentialités touristiques de la commune (gîtes...)

Les beaux exemples ne manquent pas et accompagneront les conseils (croquis, fiches techniques, palettes de couleurs...) et les incitations.



---

## **Annexes**

---

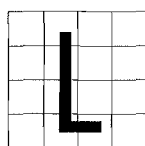
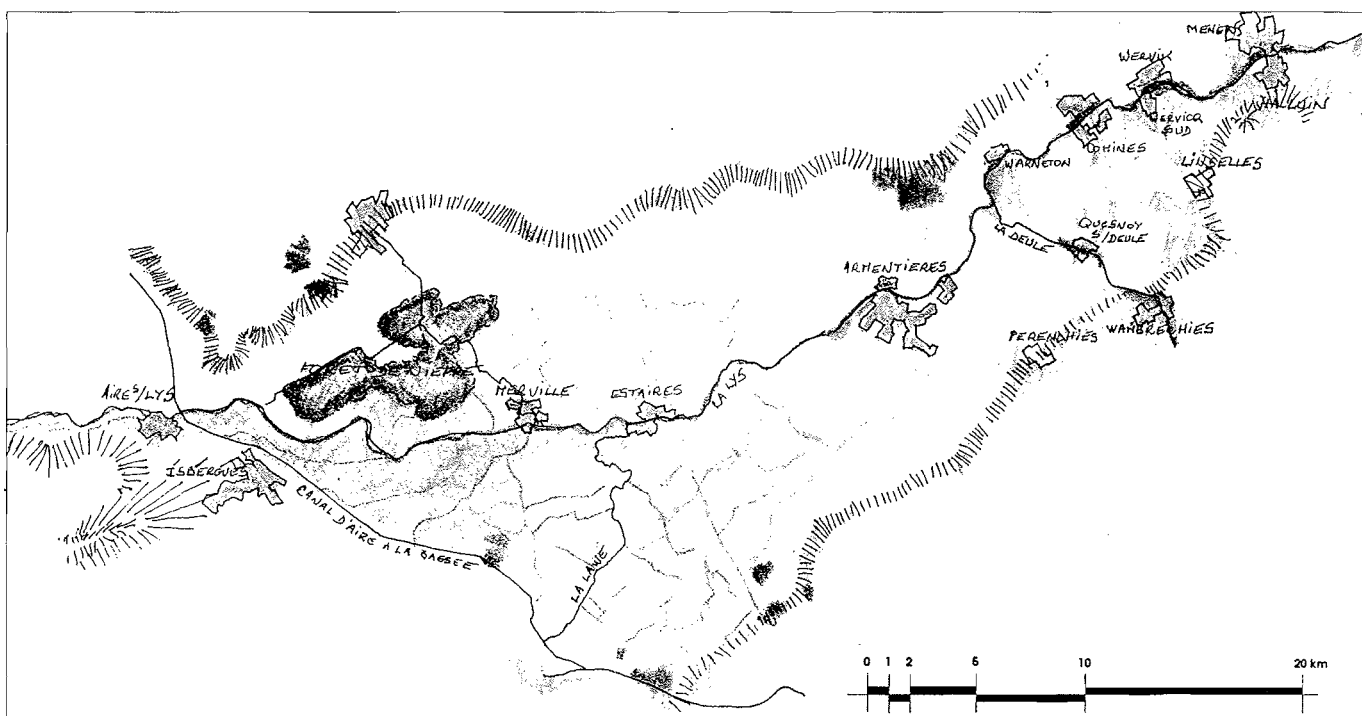
# Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Grand Pays : **La Flandre**

Fiche des Grands Paysages  
**La plaine de la Lys**



La plaine de la Lys constitue, par sa spécificité, un grand paysage. Elle s'étend, comme une marée, jusqu'à ce que le relief l'arrête. Son statut de plaine, au cœur de terrains dont les altitudes sont plus élevées - l'Houtland, l'Artois, les Weppes, le Ferrain -, évoque déjà sa particularité géographique. Élément linéaire par excellence, la vallée-plaine de la Lys présente une forte homogénéité tout au long de son parcours dans le Nord. Les minuscules variations dans le vocabulaire agricole ou urbain ou la présence ponctuelle d'éléments forts comme la forêt de Nieppe ne permettent pas d'identifier des entités paysagères distinctes. En revanche, longer la Lys sur de grandes distances permet de découvrir des "séquences paysagères" où alternent paysages d'eau industriels, paysages d'eau agricoles, villes et campagnes.

Il y a longtemps, la forêt marécageuse occupait toute la plaine. Les terrains étant très plats et plus bas que ceux qui les ceinturent, les sols étant imperméables, l'eau y stagnait au gré des crues des rivières et

autres becques. De ces temps historiques, le paysage a gardé les marques dans ces terres, aujourd'hui d'une extrême domesticité, qui résultent de l'opiniâtreté humaine au drainage et au défrichement. Des réseaux de fossés drainants furent creusés. Des voies s'implantèrent en formant un carroyage : les rues majeures s'installèrent en parallèle à la rivière - la Lys -, tandis que des chemins plus courts lui étaient perpendiculaires. C'est dans cette vaste plaine, qu'oscillait la frontière entre les parlers flamands et picards. Les traditions textiles et industrielles du XIX<sup>ème</sup> s'allièrent pour stimuler la croissance des villes et de leur corollaire d'usines qui s'égrènent en chapelet le long de la rivière de l'Artois à Courtrai. La récession économique toucha durement ces activités traditionnelles et polluées.

De part et d'autre de l'épine dorsale que constitue la Lys, axe de transit attesté depuis au moins le X<sup>ème</sup> siècle, le territoire prend l'allure d'une nappe constellée de fermes. Elles s'installent toutes à un rythme égal, au delà du fossé profond et de la banquette fleurie. On peut réellement parler de modèle simple qui se répète à l'infini. De toute évidence, ce n'est pas la densité qui caractérise ce terroir agricole, mais plutôt la ligne et le point. Le bâti s'organise par rapport à la ligne d'une route, le végétal se décline par touches de quelques unités. Tout cela concourt à former un paysage d'une rare qualité : celle d'une grande perméabilité visuelle ponctuée par une multitude d'éléments qui parsèment l'espace - fermes, arbres... C'est

à la faveur d'un soleil rasant - qu'il soit de l'aube estivale ou du couchant hivernal - que le regard apprécie à sa plus juste valeur les infinis vaporeux filtrés par ces milliers d'anicroches.

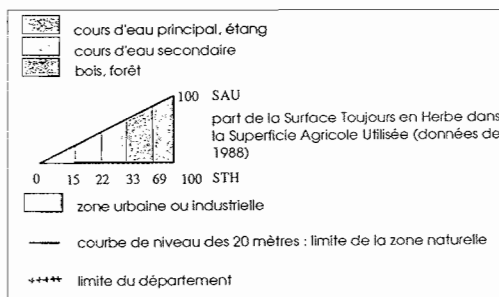
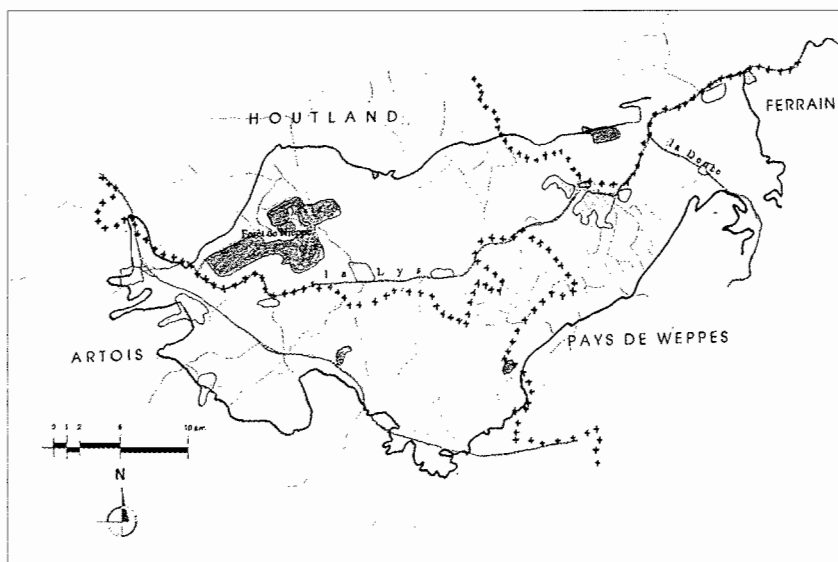
Brusquement, au détour de la route qui bifurque à 90° apparemment sans raison, le paysage semble s'être mis en rotation : les fermes, les grands saules blancs paraissent alors glisser comme sur une patinoire.

De prime abord, l'absence de points de repères et l'homogénéité de l'occupation humaine placent le nouvel arrivant dans des situations difficiles. Puis l'habitude et la pratique des lieux aidées de la grande perméabilité visuelle permettent de s'orienter par rapport au talus de l'Houtland et aux monts de la Flandre au nord, au talus des Weppes et à son pied arboré au sud, enfin aux grandes collines de l'Artois à l'ouest. Autre point de repère : la forêt de Nieppe, qui ressemble à un gros bois malgré ses 3000 hectares. Elle paraît "flotter" à la dérive, sans trouver l'épaulement qui l'ancrerait définitivement à son territoire, et par là même, à son histoire.

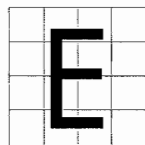
Enfin, il y a la surprise, celle de franchir une ligne d'eau, beaucoup plus généreuse que les autres et que rien n'avait laissé présager : la Lys, dans son trop fréquent non man's land qui lui tient lieu de rives. Mise en valeur, cette rivière pourrait redevenir l'un des points de repères et de convergences de ces paysages.

Grand Pays : **La Flandre**  
Grand Paysage : **la plaine de la Lys**  
Entité Paysagère : **la plaine de la Lys**

écologie de la Flandre  
la plaine de la lys



carte générale de présentation des particularités écologiques



Encore vallée en amont, la Lys s'ouvre à partir d'Aire sur une plaine en forme d'amande longue de 50 kms et large de 20 à 25 kms. Située entre 16 et 20 mètres d'altitude, la plaine présente des limites bien marquées caractérisées, d'une part par des talus localisés au nord et au sud au niveau de l'Houtland et du Pays de Weppes et, d'autre part par le resserrement en vallée au niveau d'Aire et de Werwicq.

Trois régions administratives se partagent d'une façon inégale le territoire de la plaine : les départements du Nord et du Pas-de-Calais englobent la majorité de la dépression tandis que la Belgique constitue une enclave de faible superficie au niveau de Ploegsteert et Warneton.

## Caractéristiques physiques

Zone basse et plane par excellence, la Plaine de la Lys repose en majorité sur le socle yprésien de l'argile des Flandres mais possède toutefois, en limite du pays de Weppes, des zones de contact avec les sables d'Ostricourt sous-jacents. Cette particularité géologique associée à un recouvrement inégal par les limons et alluvions quaternaires a déterminé des sols de composition variable quoique dominés par des limons souvent riches en argile, parfois en sable. En raison de l'absence de relief et de la présence d'un substrat imperméable, la nappe remonte régulièrement en hiver à proximité de la surface et parfois affleure au niveau des secteurs les plus bas.

Région aux précipitations moyennes mais présentant une hygrométrie importante traduite par des brumes et brouillards fréquents, la plaine est soumise à un climat atlantique quelque peu altéré par un degré de continentalité nord-sud marqué.

Enfin, bien que traversant la dépression "en étrangère", la Lys a creusé un lit majeur incisé de 1 mètre au centre de la plaine et large de quelques centaines de mètres. Son bassin versant à l'amont de Wervicq, s'étend sur 2900 km<sup>2</sup> et recouvre les plateaux crayeux de l'Artois ainsi que les terrains tertiaires des Weppes, de l'Houtland et de la Plaine. Ses eaux, de bonne qualité à l'entrée de la plaine, deviennent médiocres à partir d'Aire et franchement mauvaises peu après Estaires.



aspect de la Lys canalisée

## Caractéristiques biologiques

Région essentiellement rurale, la Plaine de la Lys présente une agriculture tournée principalement vers les grandes cultures céréalières et sarclées. Localisées en particulier à proximité des fermes ou dans les secteurs humides comme le lit majeur de la Lys, les prairies permanentes occupent des surfaces assez limitées (16 % de la Superficie Agricole Utilisée).

Pays où l'élevage subsiste, il suit la tendance actuelle : concentration du cheptel et développement des cultures intensives de fourrages au détriment des surfaces toujours en herbe.

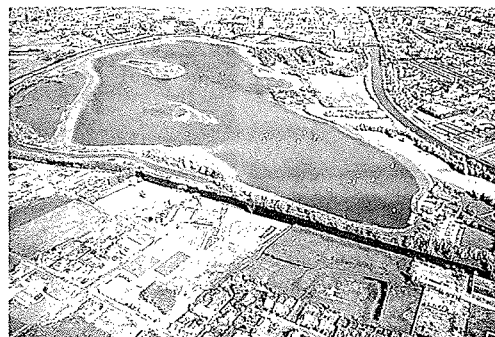
Autre évolution due à l'amélioration des techniques liées à l'agriculture, le drainage par drains enterrés facilite le réessuyage\* des terres mais remplace aussi progressivement les éléments structurants de la plaine que sont les fossés et les anciennes ados dérivées des pratiques agricoles traditionnelles.

Bien qu'étant une réponse intéressante aux problèmes posés par la saturation des axes routiers, les avantages du transport fluvial ne doivent pas masquer les conséquences néfastes sur l'environnement de la canalisation et de la mise à grand gabarit des rivières telles que la Lys. L'assèchement et le comblement des marais limitrophes et la rectification des cours d'eau témoignent de la méconnaissance de l'intérêt des zones humides et des méandres dans la régulation des débits et l'écrêtage des crues.

Quelle que soit la formation (forêt, prairie...), la qualité biologique de la plaine réside principalement dans la présence d'une nappe d'eau à un niveau élevé.

\* Réessuyage : libération de l'excès d'eau d'un sol après une pluie

Boisement humide à potentialité de Chênaie-Charmaie acidocline, la forêt de Nieppe constitue l'élément majeur des milieux naturels de la dépression. La conservation de sa richesse dépendra avant tout de la gestion sylvicole qui devra respecter la diversité des structures et des essences indigènes mais aussi de la limitation du drainage aussi bien à l'intérieur de la forêt qu'à sa périphérie.



*les Prés du Hem, haut lieu de l'ornithologie départementale*

Située sur une voie principale de déplacement d'oiseaux, la plaine de la Lys a le grand privilège mais aussi le paradoxe d'héberger au sein de sa plus grande ville, Armentières, le premier site intérieur d'hivernage d'oiseaux d'eau du Nord/Pas-de-Calais, les Prés du Hem.



Les prairies inondables situées le long de la Lys ou à proximité des becques ainsi que les fossés drainants constituent des zones privilégiées pour le gagnage et la nidification d'oiseaux paludicoles tels que les canards de surface et les

limicoles. Vraisemblablement peu connue, la richesse biologique de la plaine est toutefois révélée par le classement de cinq milieux naturels dans l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.



*la Grenouille verte en attente d'une proie potentielle*



*enchevêtrement de callitriches et de renoncules aquatiques*



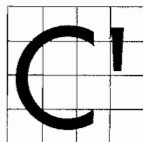
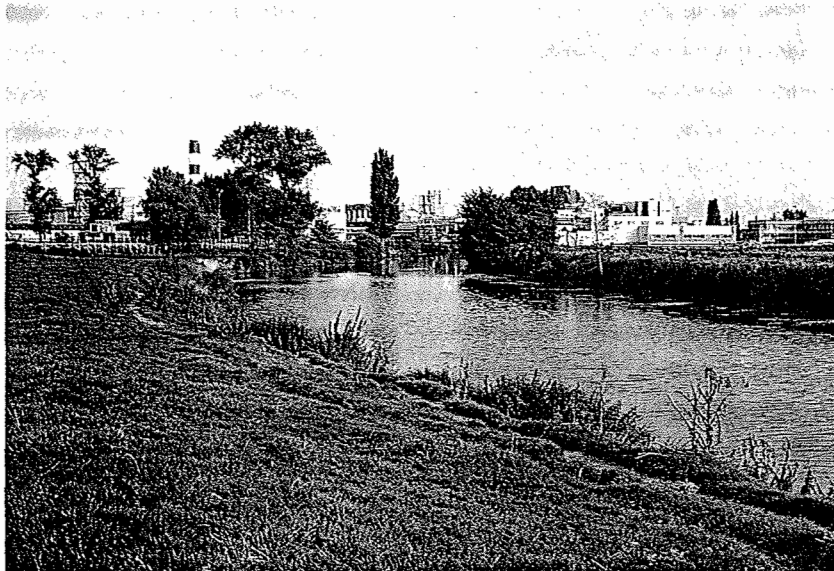
*le canard Souchet reconnaissable à son bec surdimensionné*



*l'Iris jaune, composant coloré des bordures de fossé*

Grand Pays : **La Flandre**  
Grand Paysage : **la plaine de la Lys**  
Entité Paysagère : **la plaine de la Lys**

## Fiche de thème En suivant la Lys



est vraisemblablement à son statut de rivière frontière que la Lys doit de n'être quasiment jamais aménagée sur un linéaire d'une longueur suffisante et susceptible de mettre en scène les caractéristiques et les particularismes des territoires géographiques qu'elle emprunte. D'Aire à Courtrai, elle circule, indifférente au contexte et canalisée, entre les départements du Pas-de-Calais et du Nord et les provinces belges de la Flandre Occidentale et du Hainaut.

Cet axe aquatique ne s'offre jamais à voir comme l'élément déterminant du paysage et du patrimoine. La Lys, qui a été un axe de développement agro-industriel et urbain selon une direction indépendante de celle de l'agglomération lilloise et du bassin minier, s'est vue investie depuis sa genèse de significations sociales et culturelles fortes. Aujourd'hui, la valeur symbolique de la Lys reste prégnante même si elle ne se formalise pas dans une attention portée à son potentiel paysager. Il est maintenant temps de célébrer les noces de la vallée, des villes et de leur rivière.

Il s'agit de refaire des rives de la Lys un axe de développement assurant simultanément une appropriation des berges par les riverains et les promeneurs et une mise en relation paysagère avec la plaine.



Si, à la lecture d'une carte, le désir vous est venu d'approcher de près le fluide originel, votre envie fut rapidement combattue. Sur le terrain, rien ne contribue à faciliter l'accès aux berges. Quant à désirer flâner le long de l'eau, c'est une autre histoire.

D'où vient la grande timidité de ce canal ? L'histoire en fait un élément servile et seulement utilitaire, ce qui n'encourage guère une appropriation poétique et urbaine des rives. Le lit ancien "aux mille méandres", témoignant des pentes très faibles empruntées par l'eau pour rejoindre l'Escaut, est lui aussi d'une grande discrétion.

Les axes importants de circulation - D.186, D.122, D.945 en France et N.515 en Belgique - se maintiennent toujours à bonne distance du canal. Celui-ci ne se laisse observer que fugacement au moment où la route le franchit.

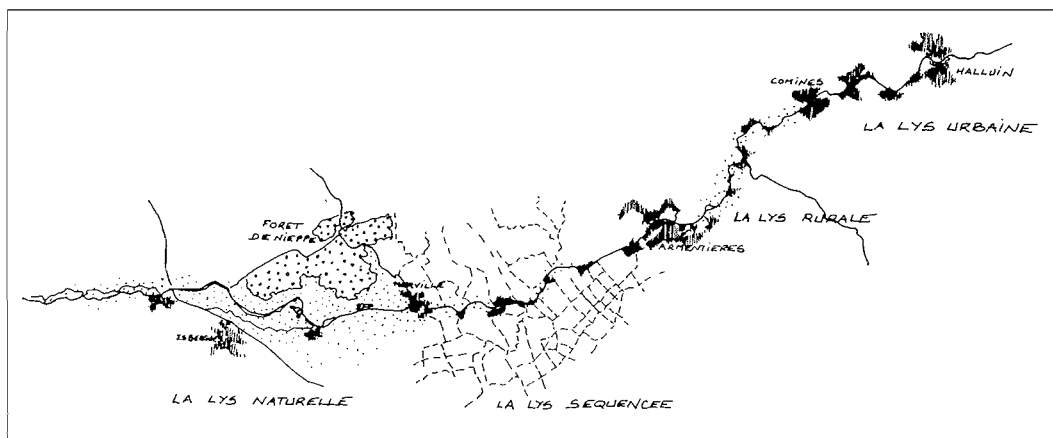
La Lys est devenue un élément paradoxal et solitaire de la plaine. Hormis à partir de quelques éminences topographiques du Heuveland et du Ferrain - Mont d'Halluin, Montagne de Wervicq -, le cours d'eau ne se contemple jamais dans des vues panoramiques.

Le cours de la Lys s'envisage comme une succession forte d'alternances et de répétitions :

- alternance dans les implantations urbaines - dissymétrie et symétrie -,
- répétition dans les séquences rurales, industrielles et urbano-industrielles.

C'est finalement la spécificité et le type même des espaces environnants qui, par la nature des horizons qu'ils offrent, vont enrichir le paysage de la rivière.

## Les séquences de la Lys



### D'Aire à Merville : la Lys "naturelle".

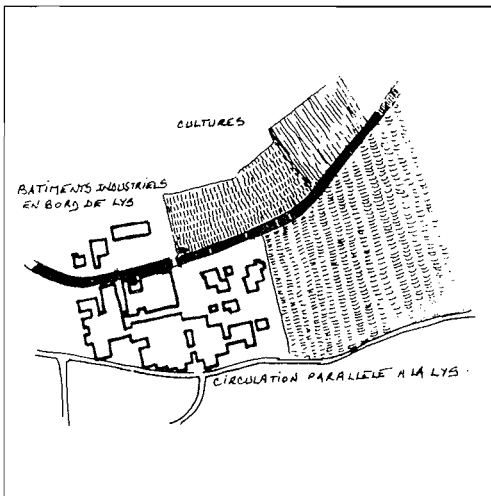
Le canal circule à l'extérieur des centres urbains. Les territoires présentent une végétation arborée assez abondante et prégnante. Les sites industriels sont ponctuels.

Les ambiances humides sont bien présentes. Le chenal se cale entre deux horizons très distincts que sont :

- au nord, la forêt de Nieppe qui s'étale en nappe.
- au sud et à l'ouest, la chaîne des collines de l'Artois.



### De Merville à Armentières : la Lys séquencée.



L'urbanisation s'est souvent développée en symétrie sur les deux rives sans toutefois s'ouvrir sur l'eau. La forte humidité du terroir y est moins sensible qu'en amont. Les axes de circulation parallèles à la rivière se maintiennent à bonne distance de celle-ci en se faufilant dans les étirements urbains ou urbano-industriels. Parfois des "masses industrielles" sont installées en pleins champs entre la route et le canal, attirant des convois de camions.

Les berges rendent compte d'une affectation "agro-industrielle" bien marquée quoique souvent ancienne et caduque. La perception de la rivière est calée par les bâtiments industriels et urbains et non par les rebords des talus des Flandres ou des Wepes, beaucoup trop distants.

### D'Armentières à Comines : la Lys rurale.



La Lys est ici frontière entre deux Etats, mais elle reste discrète. Bien que très proche de l'agglomération lilloise, le paysage de la plaine garde une dominante rurale très marquée.

La mise à grand gabarit de la Lys en aval de la Deûle, accompagnée de l'empierrement systématique des berges, confère au canal une image plus utilitaire. Les lointains sont, du côté Belge, souples et ondulants - relief du Heuveland - et beaucoup plus étales en France.

Dans cette section, la rivière est un élément du territoire à part entière, on y trouve par exemple mais plutôt sur le versant belge, des cheminements agréables, entretenus et bordés d'arbres.

## La confluence Deûle/ Lys.

Ce point est potentiellement un lieu symbolique et déterminant du paysage.

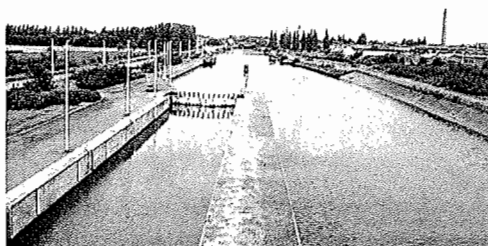
D'abord par son échelle, il permet d'appréhender l'eau non plus comme un ruban qui se déroule à travers la plaine mais comme une vaste étendue aux allures de delta.

Il présente aussi des aspects contrastés empruntés aux vocabulaires de la ville - industries, alignements de maisons - et de la campagne - fermes entourées de pâtures et de champs. Ces caractères méritent d'être valorisés dans les futurs aménagements.



## De Comines à Courtrai : la Lys urbaine.

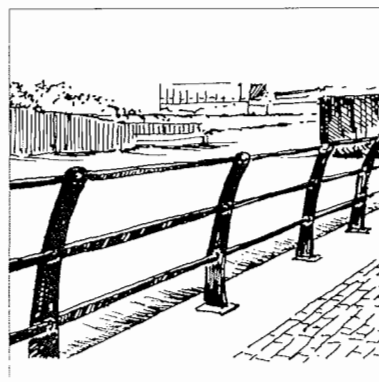
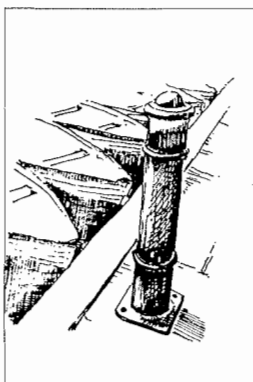
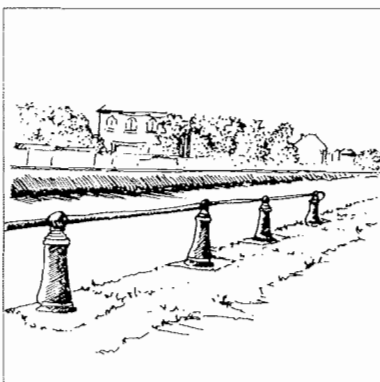
Les sites sont à dominante industrielle et urbaine. La Lys est, plus que jamais, difficile à atteindre. Les friches et les terrains agricoles installés de part et d'autre du canal ou de l'ancien lit renforcent l'effet de frontière.



## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

■ Prévoir, en fonction de la séquence traversée, une mise en scène du cours d'eau depuis la plaine, et vice-versa.

■ Favoriser l'accès aux berges depuis les espaces publics, par une signalisation appropriée.



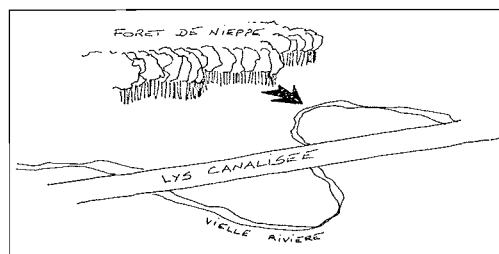
Exemples de mobilier lié à l'eau

■ "Ancrer" la forêt de Nieppe à son territoire et à la rivière : la forêt affirme, par son nappage de la plaine, l'horizontalité de celle-ci. Une séquence de la rivière pourrait être mise en contact avec la forêt selon deux principes :

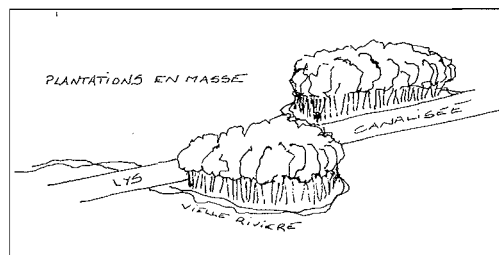
- remise en service des cheminements entre rives et bois,
- extension des boisements en bordure de canal.

Cet objectif ne doit pas nier la qualité essentielle de la plaine, à savoir la richesse des vues qu'elle offre.

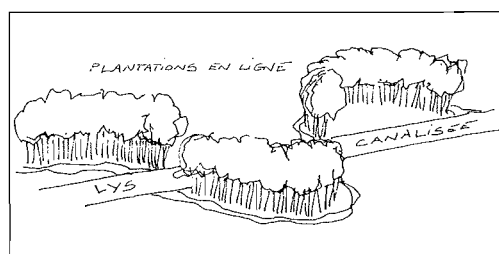
Dans ce but, des bois pourront reprendre les ondulations des boucles de la Lys et créer ainsi un réseau de bosquets rythmant le cours de la rivière, selon deux formes, le bois ou l'ourlet (Cf. schémas). Leurs masses les rendront alors facilement repérables comme signaux de la Lys.



L'ancrage



Le bois



L'ourlet

■ Réserver les plantations d'alignements aux secteurs qui présentent une nécessité de structuration évidente :

- liaison entre deux espaces de nature très différente - industrie, espace péri-urbain,
- unification des secteurs urbains hétéroclites et qui souffrent de la volumétrie excessive des bâtiments industriels.

■ Aménager les berges en fonction de la séquence traversée et ne pas limiter l'opération à un enrochement systématique - travaux de mise à grand gabarit. Le choix d'une berge oblique ou verticale, minérale ou végétale dépassera les impératifs d'usage des berges - quai de déchargement - de manière à rythmer les séquences traversées.

■ Confirmer le rythme des séquences paysagères grâce aux aires de stockage des boues de dragage. Aujourd'hui, ces zones se présentent comme des obstacles entre la plaine, les anciens méandres et le canal. Leurs reliefs et leurs formes entrent en contradiction complète avec le paysage.

■ Rendre accessibles les secteurs de prairies humides - ZNIEFF et sites sensibles de la C.U.D.L.- qui sont des entités aux qualités paysagères propices à susciter une découverte depuis les berges.

■ Veiller à ce que le projet de mise à grand gabarit de la Lys constitue un véritable atout pour de nouvelles implantations, à l'heure où l'industrie semble plutôt en perte de vitesse dans ce secteur.

La demande d'établissement de zones d'activités se fait sentir et ne doit pas être systématiquement limitée. L'industrie fait partie du paysage de la vallée et doit être prise comme l'une de ses composantes majeures.

Il est donc nécessaire qu'élus et entrepreneurs reconnaissent à la Lys son statut original de rivière industrielle et rurale et la considèrent comme un enjeu non seulement économique mais aussi paysager : une façade industrielle sur la Lys n'implique pas nécessairement que les abords du canal soient traités comme des délaissés strictement mono-fonctionnels.

Les industriels sont partie prenante de la qualité du paysage de la rivière. Sensibles à l'image de marque de leur entreprise, ils pourraient devenir des acteurs motivés grâce à un projet global de valorisation de leurs activités.

Un cahier des charges, établissant un dialogue qualitatif entre route, industrie et rivière devra être mis en place au niveau supracommunal et transfrontalier pour permettre à chaque installation ou réhabilitation industrielle de s'intégrer dans un projet de développement de nouvelles pratiques sociales - promenade, loisirs, pêche,...

#### **Bibliographie :**

■ Agence d'Urbanisme de Lille, C.U.D.L, I.E.G Mouscron / Comines / Estainpuis. La Vallée de la Lys frontalière de Frelinghien à Menin / Halluin .

Phase 1 - Analyse du territoire

Phase 2 - Propositions

■ Direction de la Navigation du Nord et du Pas de Calais - Février 1993.

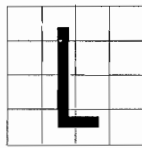
Mise au grand gabarit de la Basse Deûle et de la Lys mitoyenne.

Aménagement des abords des voies d'eau et des terrains de dépôts des Voies Navigables.

Présentation de la démarche pour l'élaboration d'une charte d'aménagement franco-belge.

Grand Pays : **La Flandre**  
 Grands Paysages : **la Flandre littorale, la Flandre intérieure, la plaine de la Lys**  
 Entités Paysagères : **le plateau calcaire, les Weppes, la plaine de la Lys, l'Houtland intérieur, les monts de Flandre, les Moëres, les dunes littorales**

Fiche d'itinéraire  
**La Transflandrienne**  
 la départementale 947



La route départementale reliant Lens à Bray-Dunes porte le numéro 947 et passe par La Bassée, Estaires, Caëstre, Steenvoorde et Hondschote.

Suivre cette route c'est en quelque sorte suivre le sens de la sédimentation, la direction générale qu'a suivie la mer pour se retirer jusqu'à son rivage actuel.

Cette route est un formidable transect\* à travers plateau, plaine, collines, polders, dunes et lignes d'eau : la Lys, le canal de La Bassée, le canal de la Basse Colme, le canal de Dunkerque à Furnes.

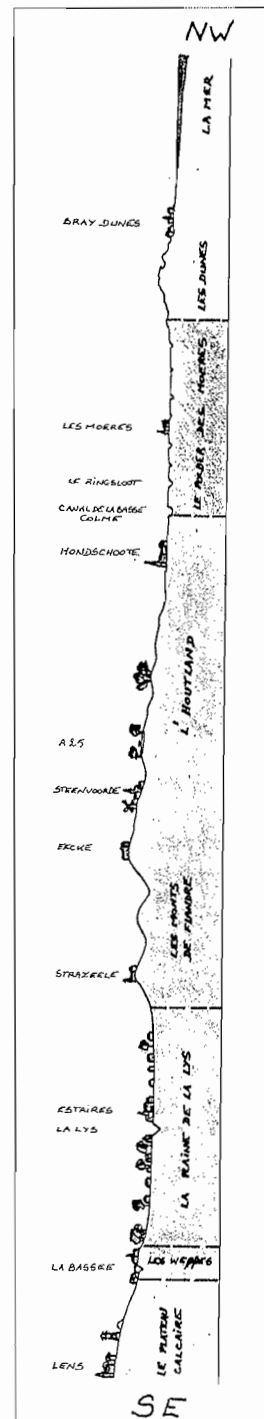
Cette route transflandrienne, reliant le bassin minier à la mer, ménage de très longues séquences dans les paysages ruraux. Ces séquences rectilignes sont rythmées par les coudes de la route au niveau des carrefours en cœur de bourgs ou de hameaux.

Cette route est une alternative à l'autoroute n° 25, elle permet une vision plus rapprochée des paysages traversés - vues "de l'intérieur".

Sur l'ensemble du linéaire de la D.947, le statut de la route est varié et influe largement sur les possibilités de perception des séquences paysagères qui s'y enchaînent.

La route est tour à tour axe principal et économique d'un territoire - entre La Bassée et Estaires - et voie de desserte locale - entre Caëstre, Strazeele et Steenvoorde.

Pour le visiteur venant du sud et de la métropole par l'autoroute n°25 et désirant découvrir le littoral "sauvage" du Nord, le balisage invite à quitter l'autoroute à la hauteur de Winnezele en direction de Bray-Dunes.



transec : coupe virtuelle selon un axe spatial déterminé, destinée à représenter schématiquement une séquence d'information.

### Séquence 1 : Lens - La Bassée

C'est la séquence du plateau. La voie coupe l'extrémité sud-ouest de l'openfield qui s'étend sur un socle calcaire depuis Tournai jusqu'à Mazingarbe. C'est le rebord nord du Bassin Minier. La route, à la faveur d'une ondulation très ample, permet d'apercevoir d'anciens terrils et chevalements. A cette hauteur la voie présente une large emprise et des accotements recevant une piste cyclable. Cette séquence est constituée d'une première section à dominante agricole où la topographie permet des vues larges sur des lointains urbains et industriels.

Dans la deuxième section, de Hulluch à La Bassée, la voie s'inscrit dans un tissu urbain d'une facture linéaire de cités ouvrières et minières. Malgré tout, des ouvertures visuelles latérales sont possibles entre les bourgs. L'une d'elles est encore occupée par un ancien cavalier de mine - talus servant au passage des wagonnets.

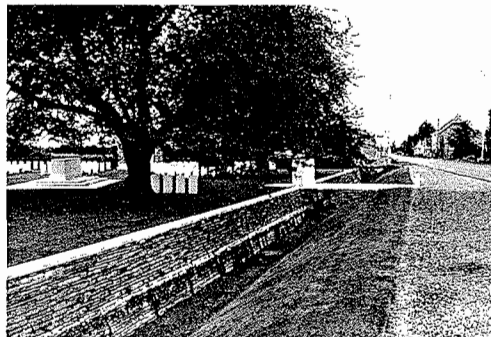


### Séquence 2 : La Bassée - Estaires

Une fois dépassé le canal d'Aire - en deux bras - et les zigzags à travers la ville de La Bassée, la route aborde la plaine de la Lys. Les premiers kilomètres sont urbanisés et présentent un paysage qui, au delà des constructions, est abondamment planté. Nous sommes ici sur les confins sud des Weppes et les bosquets de peupliers sont très nombreux (cf. fiche Pays lillois sur les Weppes). La vue appréhende des horizons assez rapprochés et végétaux. Ce n'est qu'au delà du carrefour des "4 Chemins" que nous pénétrons véritablement dans la plaine de la Lys. Ce passage s'opère plus sur le registre du glissement que de la fracture. La voie offre une large emprise et une rectitude presque parfaite. La route acquiert le

profil caractéristique de la plaine de la Lys. Cette séquence reçoit un lourd trafic automobile et routier. Le traitement des bords de route affiche une banalisation marquée. Une haie d'ormeaux et la glissière de sécurité de type autoroutier accentuent une lecture de la voie en corridor. Ici, il faut aller vite et il n'est pas évident, ni même sécurisant, de réaliser un arrêt pour apprécier le paysage de la plaine. Le paysage n'est plus appréhendable, il a perdu la qualité des premiers plans agrémentés de banquettes d'herbe, de fossés profonds, de ponts, de jardins fleuris.

Plusieurs événements animent le trajet : à mi-parcours, le carrefour de La Bombe et le Mémorial Indien, puis le cimetière anglais qui reprend avec ingéniosité le vocabulaire du fossé. Sur toute la longueur de la séquence, les largeurs entre la chaussée et le fossé sont variables. C'est au nord du Mémorial Indien que l'accotement est le plus large, il peut accueillir un alignement d'arbres et même parfois des constructions anciennes en bord de route. Sur cette section le rythme des fermes s'égrénant le long de la voie est plus distendu, les vues sur le paysage plus généreuses.

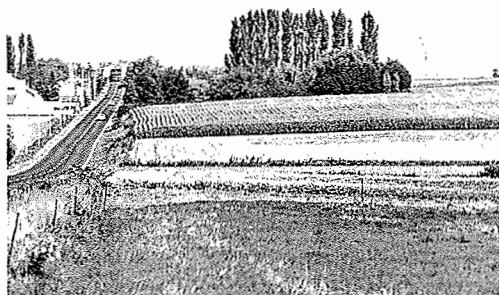


### Séquence 3 : Estaires - Strazeele



La départementale 947 est l'axe principal d'Estaires. Elle traverse la commune sur toute sa longueur. La rive gauche de la Lys est toujours représentative de l'entité paysagère de la plaine de la Lys : le fossé y est bien présent. L'emprise et le vocabulaire routiers sont, quant à eux, beaucoup moins manifestes que précédemment.

Plus loin, les bourgs de Neuf et Vieux Berquin s'étirent le long de la route. Les constructions sont généralement d'une volumétrie plus réduite que celles de la rive droite et leurs abords plus jardinés. A l'extérieur des centres, le tissu bâti plus lâche permet des visions à grande distance : à l'ouest, un horizon boisé constitué par la forêt domaniale de Nieppe et à l'est des territoires agricoles très ouverts et très plats. Aux alentours du Douliou la route est encore légèrement surélevée ce qui crée un effet de belvédère. Au nord de Vieux-Berquin, avant le passage à niveau, la route dessine une courbe. C'est à ce moment seulement que se découvre une forte, franche et soudaine dénivellation que la route appréhende par une cote rectiligne. A ce niveau la plaine de la Lys et l'Houtland entrent en contact. Le paysage, qui ne présente que très rarement des structures arborées, permet la découverte de cet événement topographique. Mais l'étirement des constructions, sur le bas côté ouest entre Strazeele et sa gare, altère cette perception.



### Séquence 4 : Strazeele - Steenvoorde

Le village de Strazeele est situé au sommet du talus. C'est un village-carrefour important puisqu'il est aussi traversé par la N. 42, reliant l'autoroute n°25 à Hazebrouck et menant aux plages du Boulonnais. Le paysage est maintenant différent. C'est la séquence qui offre la topographie la plus vigoureuse. La route se présente comme une sécante entre les Monts de Flandre à l'est et les Monts de Cassel et des Récollets à l'ouest. C'est du village d'Eecke que l'impression de couper la chaîne des monts est la plus prégnante. Néanmoins, les constructions de part et d'autre de la route réduisent fortement les possibilités de cette perception. C'est la séquence qui offre le plus de pittoresque, avec ses clochers, ses moulins et ses villages traditionnels. C'est aussi à ce niveau là, dans les bourgs - Caëstre, Steenvoorde -, que la route traverse des carrefours tortueux qui désorientent parfois l'automobiliste.



### Séquence 5 : Steenvoorde - Hondshoote

Passé Steenvoorde le relief devient plus calme. C'est au niveau de l'échangeur autoroutier de Winnezele que la route peut véritablement être qualifiée de "route de la mer".



Malgré la quiétude du relief, la route présente un enchaînement de courbes qui renforce l'ancrage de l'itinéraire au terroir. L'effet se maintient malgré quelques rectifications dans le tracé des courbes ; les "délaissés" qui en ré-



sultent sont l'une des composantes importantes de cette séquence.

Une première section entre Winnezele et la rivière de l'Yser présente des horizons plus opaques et plus rapprochés qu'habituellement dans l'Houtland, en raison de la présence du bois Saint Acaire et de boqueteaux. La route semble glisser le long du bois pour le contourner et éviter de le pénétrer.

Le caractère autoroutier du franchissement de l'Yser occulte encore davantage la présence de la rivière déjà très discrète.

Le carrefour des "5 Chemins" est la seule halte obligatoire de la séquence. Son aménagement n'est ni sécuritaire, comme il semble en avoir la prétention, ni conçu comme une vitrine des paysages alentour.



### Séquence 6 : Les Moères

La route traverse aussi les faubourgs d'Hondschoote qui marquent aussi un arrêt sur l'itinéraire.

En poursuivant vers le nord, elle franchit avec indifférence le canal de la Basse Colme avant de longer le hameau "fantôme" de la Cartonnerie. Il ne reste plus qu'à passer le Ringsloot pour découvrir le polder des Moères, royaume de l'orthogonalité.

Il est possible de traverser cette séquence sans réellement percevoir le caractère volontaire de sa trame géométrique. La route - comme dans la plaine de la Lys - y circule toujours sur un léger remblai propice à une meilleure découverte des cultures et de la texture des sols.

La route est alors parfaitement rectiligne, elle ne se brise que pour former deux virages à 90° à la hauteur du village des Moères.

Ici le fossé est envahi par les phragmites qui amplifient d'un froissement sec le bruit des rafales de vent. Seule la rectitude de la voirie marque le caractère fondamental de ces territoires. Les aménagements se limitent à l'emploi de la glissière de sécurité standardisée.



### Séquence 7 : Les dunes

Après avoir traversé sous le remblai la rocade du littoral, la route approche son but : la mer et Bray-Dunes.

Les rythmes sont de plus en plus rapides car la route appréhende le système dunaire dans ses plus petites dimensions, perpendiculairement à la mer. Depuis la route il n'y a plus trace de ce qui fut l'ancienne dune intérieure. La route décolle petit à petit du sol pour enjamber le canal de Dunkerque - Furnes parfaitement rectiligne et la ligne de chemin de fer. L'atterrissage se fait ensuite au niveau de la Dune Marchand. Le registre pour traiter le bord de la route est une fois de plus fortement emprunt d'un caractère banal et routier alors que nous sommes ici dans l'un des plus beaux espaces naturels du Nord. Le maigre contact que la route entretient avec la dune ne permet pas aux visiteurs d'apprécier la valeur ni la fragilité du site traversé.



Suivre la départementale 947 permet de jouir des variations paysagères offertes par la Flandre. Encore faut-il que les aménagements de la voie facilitent et renforcent la lecture des paysages traversés.

L'itinéraire peut se comparer à une corde à noeuds. Les noeuds sont les bourgs, les hameaux et leurs carrefours. Les sections de "corde lisse" quant à elles sont les linéaires importants où la route traverse le territoire rural.

Chacune des séquences de l'itinéraire met en scène des problématiques différentes et fait appel à des compétences diverses - le Département pour le linéaire de voirie, la Commune ou le particulier pour les espaces mitoyens ou avoisinants. Il importe néanmoins que les interventions sur la voie relèvent d'une cohérence générale et d'un projet global.

Avant tout aménagement, il convient de répondre à quelques questions simples :

- quel enjeu paysager constitue la route pour le territoire qu'elle traverse ?
- les préoccupations sécuritaires dans l'aménagement d'une voirie sont-elles compatibles avec les ambitions paysagères d'un parcours touristique ?
- quel agrément procure la variété des ambiances paysagères des territoires traversés et des événements venant rythmer le voyage ?

- y-a-t-il intérêt à permettre la vue sur un bas-côté fleuri et sur un fossé si ceux-ci parlent à eux seuls de la spécificité d'un paysage ?

Seules les réponses à ces questions peuvent permettre de valider ou non un travail sur le C.D. 947.

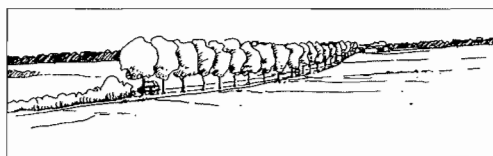
L'alignement d'arbres, s'il génère souvent des qualités sur les routes qu'il borde, ne doit s'envisager que sur des linéaires suffisamment longs et où une nécessité de structuration semble incontournable. Nulle part dans ce secteur un besoin manifeste ne s'est fait sentir, bien qu'il existe ponctuellement : Neuf-Berquin, Grand Chemin.

Sur l'ensemble du parcours on constate une dominante très forte du caractère routier sur les sites traversés. Des réflexions seront à conduire pour définir un vocabulaire ne

banalisant pas l'espace traversé.

Sur chacune des séquences des thèmes de réflexion à faire suivre d'actions pourraient être entamés de façon privilégiée.

### Séquence 1 :



Préserver l'openfield qui permet des vues lointaines et maintenir l'inconstructibilité des terrains le long de la voie.

Accompagner le léger mouvement topographique d'un alignement d'arbres protégeant la piste cyclable.

### Séquence 2 :

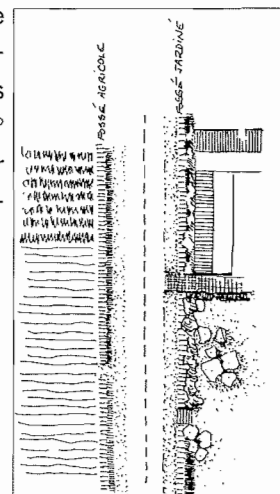
Atténuer le caractère routier qu'affirment la haie d'ormeaux et la glissière de sécurité.

Améliorer l'intégration de l'axe dans la plaine, surtout dans la section La Bassée - La Bombe. Ouvrir les bords de route sur les espaces jardinés et agricoles.

Encourager le maintien du fossé au détriment du busage : cette attitude participe à la valorisation de l'identité paysagère tout en offrant des limites sécurisantes aux jardins limitrophes.

### Séquence 3 :

Maintenir des ouvertures visuelles sur la campagne afin de permettre une découverte qualitative du talus qui marque le passage de la plaine de la Lys à l'Houtland, événement majeur de ce territoire. Remarques similaires à la séquence n° 2, en particulier pour la préservation du fossé.



**Séquence 4 :**

Privilégier ici des interventions sur les multiples carrefours qui rythment le parcours :

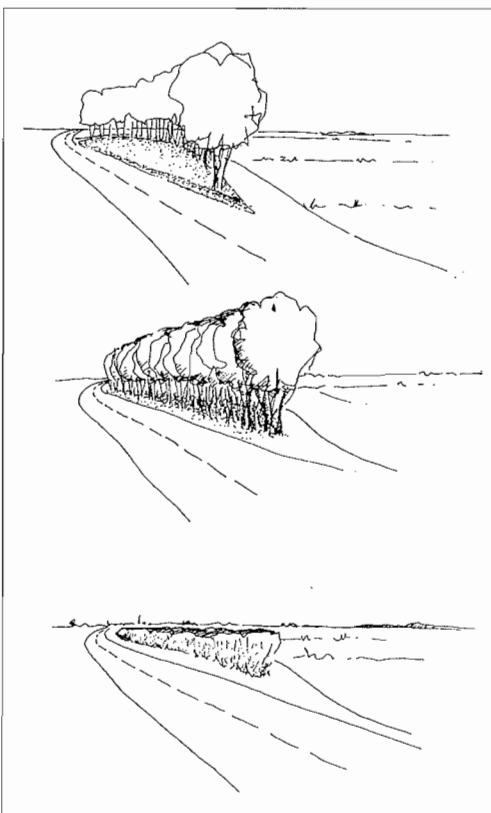
- en milieu rural, le carrefour de la déviation de Steenvoorde présente un caractère excessivement routier - larges emprises routières et îlots directionnels.

- en milieu urbain, le caractère routier est aussi trop manifeste. Pour faciliter la compréhension du cheminement, il est nécessaire de renforcer l'homogénéité des aménagements sur l'ensemble du linéaire de la rue, y compris aux carrefours.

**Séquence 5 :**

Aménager les nombreux délaissés obtenus après redressement des courbes pour ancrer davantage la route à son terroir. Deux options sont possibles : cadrer ou appuyer une vue intéressante sur le paysage, ou au contraire focaliser les regards sur l'aménagement lui-même.

Développer de nouveaux usages de ces espaces : fonction de halte ou de point d'information sur la nature du paysage alentour, sa géographie, son histoire.



Mettre en scène l'Yser grâce à un marquage ponctuel faisant appel à un vocabulaire paysager lié à l'eau : pour la végétation, saules têtards, aulnes, peupliers blancs, et pour le mobilier, rambarde de pont, bornes, éclairage, etc.

Valoriser le Carrefour des 5 Chemins.

Une stratégie globale d'aménagement doit gérer l'intégralité de la séquence.

Les séquences n° 4 et n° 5 se prêtent tout particulièrement aux techniques de fauchage tardif des bernes.

La présence d'une végétation plus abondante crée un avant plan changeant au fil des saisons qui renforce l'agrément du parcours.



**Séquence 6 :**

Mettre en scène l'orthogonalité de ce territoire, en particulier aux entrées du village des Moères et aux nombreux carrefours de campagne - bornage, vocabulaire signalétique vertical, ... Dans la campagne, le fauchage des bernes permettra de voir le fossé rectiligne grâce à la présence des phragmites.

Réduire le caractère routier de la voie surtout au niveau du franchissement de la dune.

D'une façon plus générale, réduire le caractère routier du C.D. 947 et affirmer davantage les qualités du territoire traversé. Créer un mobilier urbain spécifique permettant d'identifier plus facilement la route comme axe menant à la mer.

# Bibliographie

**C.A.U.E. - Conseil Général du Nord** ·  
*1993- Elément de lecture des paysages.*

**Commune de Neuf Berquin - Conseil Général du Nord - Etude Amélioration du Cadre de Vie** · *Empreinte Déc. 91* ·  
*Etude Paysagère*

## **Equipe permanente attachée au secteur :**

|                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| <b>Architecte</b>        | <b>Marc Panien</b>        |
| <b>Ecologue</b>          | <b>Vincent Levive</b>     |
| <b>Paysagiste</b>        | <b>Anne Braquet</b>       |
| <b>Assistant d'étude</b> | <b>Christophe Rouvres</b> |
| <b>Secrétariat</b>       | <b>Monique Dhoedt</b>     |

**Ce document a été réalisé par**

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| <b>Marc Panien</b>        | <b>Architecte</b>        |
| <b>Christophe Rouvres</b> | <b>Assistant d'étude</b> |
| <b>Monique Dhoedt</b>     | <b>Secrétariat</b>       |

## **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

*La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.*